



**Synthèse des points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale  
ordinaire du 9 décembre 2025 :**

1. Adoption du Plan stratégique 2026-2028;
2. Recommandations du Comité de rémunération.

# 1. Adoption du Plan stratégique 2026-2028

## Contexte et vision

L'IPFBW évolue dans un environnement marqué par des tensions géopolitiques, la mutation énergétique et l'urgence climatique. Ces facteurs exercent une pression sur les communes, tant budgétaire qu'organisationnelle. L'intercommunale réaffirme sa mission : accompagner les communes en offrant des solutions flexibles et durables, tout en assurant une gestion rigoureuse des participations et une redistribution équitable des dividendes.

L'intégration progressive de l'intelligence artificielle soutiendra l'efficacité et la réactivité des activités, notamment dans l'analyse financière et la gestion des marchés publics. Les priorités incluent la modernisation de la centrale d'achat et la consolidation des participations stratégiques dans ORES, SOCOFE et les projets énergétiques régionaux.

## I. Principales participations et enjeux financiers

### 1. ORES Assets – Secteur Brabant wallon

9.016.024 parts (valeur nette : 30,99 €, soit 279,4 M€). Plan d'investissement 2025-2039 de 6,7 Md€, dont 3,7 Md€ d'ici 2030. Objectif : moderniser les réseaux, intégrer les nouveaux usages et renforcer la résilience énergétique. Convention d'associés (mars 2025) : plafonnement des dividendes, ratios financiers stricts, renforcement des fonds propres. Enjeux IPFBW : anticiper les recapitalisations dès 2027, ajuster la planification budgétaire et accompagner la transition du gaz vers des usages plus durables.

### 2. SOCOFE

Participation de 4,10 % (24.029 actions). Acteur régional majeur de la transition énergétique, avec 600 M€ d'investissements prévus d'ici 2035. Augmentation de capital de 327,4 M€ prévue en 2026, dont 102 M€ pour PUBLI-T (ELIA). Pour IPFBW : contribution entre 8,98 et 13,4 M€ selon le scénario retenu. Rendement stable attendu (7–8 % par an) et dividende 2024 de 81 €/part. Vigilance : rythme des appels de fonds, transparence des projets, équilibre entre actionnaires.

### 3. ActiVent Wallonie

Participation de 5 % aux côtés de Luminus et d'intercommunales wallonnes. Actifs : 80 M€ en 2024. Développement de parcs éoliens (Strépy, Frameries, Ghlin-Baudour, Fleurus). Objectif : diversification des investissements et soutien à la production d'énergie renouvelable.

### 4. Piper BW

Partenariat IPFBW (15 %), inBW (15 %) et BESIX (70 %). Projet à Mont-Saint-Guibert : 7,2 MWc de photovoltaïque, bornes de recharge, stockage par batterie. Coût : 1,76 M€, dont 467.000 € en fonds propres. Rentabilité estimée : 8 % sur 15 ans. Objectif : modèle de gouvernance mixte public-privé et innovation énergétique territoriale.

## II. Prévisions financières 2026–2030

Les recettes proviennent majoritairement des dividendes ORES et SOCOFE (13 M€/an). Jusqu'en 2027 : équilibre positif (~1 M€). 2028–2029 : déficit lié à la recapitalisation d'ORES et à l'augmentation de capital SOCOFE (jusqu'à -15,7 M€). Dès 2030 : redressement avec excédents modérés (0,3 à 0,7 M€). La stabilité dépendra du calendrier des appels de fonds et des conditions d'accès au financement externe.

## III. Axes stratégiques 2026–2028

### Axe 1 – Maîtriser les coûts et sécuriser les ressources

Mise en place d'un tableau de bord automatisé et d'une grille multicritère pour le suivi des participations. Objectifs : stabilité des dividendes et visibilité accrue.

### Axe 2 – Moderniser la centrale d'achat

Création d'une cellule Smart Marchés. Intégration de l'IA pour la rédaction des cahiers des charges, la comparaison d'offres et le suivi digital des marchés. Objectifs : réduction des coûts, gain de temps, conformité renforcée.

### Axe 3 – Améliorer la communication

Déploiement d'un portail numérique intelligent (visualisation des marchés, économies, projets). Mise en place d'un chatbot et de supports vidéo valorisant les réussites communales. Objectifs : transparence, collaboration et valorisation territoriale.

### Axe 4 – Stimuler les micro-innovations énergétiques

Création d'un espace test, d'un tableau de bord des « petits pas » et d'une série de capsules vidéo pédagogiques. Objectifs : diffusion de solutions locales rapides et reproductibles, appui à l'innovation communale.

## IV. NEOWAL

IPFBW détient 10 % de NEOWAL, structure dédiée à la transition énergétique via des prises de participation mutualisées. L'intercommunale y joue un rôle actif dans la sélection et le suivi des projets structurants.

### Conclusion :

L'IPFBW confirme trois ambitions :

1. Assurer la stabilité financière et la juste redistribution des dividendes.
2. Moderniser les outils de gestion et renforcer la centrale d'achat.
3. Soutenir la transition énergétique et la coopération intercommunale.

Son action repose sur la rigueur, l'innovation et la solidarité territoriale au service des 29 communes du Brabant wallon.

## 2. Recommandations du Comité de rémunération

Conformément à l'article L1523-17§2 du CDLD, le comité de rémunération formule des recommandations sur les jetons de présence, indemnités et avantages des membres des organes de gestion et du comité d'audit.

Sur base des critères du CDLD (annexe 1, décret du 29 mars 2018), les plafonds applicables ont été calculés comme suit :

- Population couverte au 1er janvier 2025 : 453.771 habitants → score 1
  - Chiffre d'affaires 2024 : 11.838,62 € → score 0,25
  - Personnel occupé : 1 ETP → score 0,25
- Total : 1,50 → plafond 3 = 11.426,94 € brut (indice 138,01).

Propositions de rémunération :

- Président : 11.426,94 € brut/an.
- Vice-président : 5.713,47 € brut/an (50 % du président).
- Administrateurs : jeton de présence de 125 € par réunion.

Mandat au comité de rémunération exercé gratuitement.

Plafond annuel des jetons : 4.999,28 €.

Un seul jeton si deux réunions ont lieu le même jour.

Tous les montants sont indexés selon l'évolution des prix conformément au CDLD.

\*\*\*\*\*